MAIRIE

DE

BESSINES-SUR-GARTEMPE

87250

ARRÊTÉ

Réglementant la circulation
Rue Louis Pasteur

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande reçue en date du 12 novembre 2024 de la Société MASSY TP – ZI de Beauchamps – 87300 BLANZAC concernant la réfection des enrobés de la rue Louis Pasteur - BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux réfection des enrobés de la rue Louis Pasteur - BESSINES-SUR-GARTEMPE, la rue Louis Pasteur sera barrée au niveau du n°7 de la rue Louis Pasteur de 9h00 à 16h30 pour la durée des travaux. Les travaux se feront sur une journée entre le 18 et 22 novembre 2024. Les travaux ne devront pas perturber le passage des transports scolaires et des ordures ménagères. Une déviation sera mise en place par l'entreprise par la Rue du Fraisse et le Chemin des Grands Prés.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société MASSY TP, bénéficiaire de la demande conformément à la réglementation en vigueur.
La société MASSY TP devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débuter son intervention au 06.08.68.34.04.
Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES
La Société MASSY TP

Fait et arrêté à Bessines, le 12 novembre 2024

La Maire,

Andréa BROUILLE